

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Forêt des Découvertes Inc.		Date d'inspection Le 02 octobre 2026
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes Inc.		Numéro de permis 2020032
Adresse 66-70 des Pionniers Avenue Balmoral NB E8E 1E1		Numéro de téléphone (506) 509-0079
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 32	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
- Visite effectuée à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance. - Lors de la visite, le ratio est respecté. Les enfants en bas âge ne sont pas regroupés avec les enfants d'un autre groupe d'âge, à l'exception des heures suivantes : avant 8h30 et après 16h30. - À la suite de la vérification de 15 dossiers d'enfants, il a été constaté que tous les dossiers sont complets. Les profils ainsi que les formulaires de consentement sont tous remplis en bonne et due forme. - La routine quotidienne dans la garderie éducative incluse; des jeux extérieurs pendant 1 heure par période 4 heures. Une période de repos d'une durée établie selon les besoins de chaque enfant en bas âge et d'âge préscolaire. Les collations sont servies quotidiennement aux enfants toutes les trois heures, de même que le dîner, à des heures prévues et reconnues. - Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur le lieu d'exploitation et à chaque sortie. Les boissons chaudes sont dans un récipient étanche. Le récipient contenant une boisson chaude est gardé hors de la portée des enfants. - Observations: Lors de la visite, les enfants faisaient la sieste. - Discussion concernant la politique 902.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 02 octobre 2026

Date

original signé par
Naomie Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"